

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20151008-2015_A220-DE
Date de télétransmission : 14/10/2015
Date de réception préfecture : 14/10/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 8 OCTOBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A220

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Election d'un membre du jury pour le concours de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de la piscine de Lambesc

Le 8 octobre 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au gymnase de Rognes, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 2 octobre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy - AMEN Mireille - ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique – BARRET Guy – BASTIDE Bernard - BERNARD Christine – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane - CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David - CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert - de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric – HOUÉIX Roger – JOISSAINS Sophie - LAFON Henri - LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – MALAUZAT Irène - MALLIE Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud - MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude - PAOLI Stéphane - PELLENC Roger - PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine - SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique - SUSINI Jules - TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia - ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : Néant

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales: ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri - AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BACHI Abbassia donne pouvoir à DEVESA Brigitte - BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre - BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à GALLESE Alexandre - BOYER Raoul donne pouvoir à ROUVIER Catherine - de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à LENFANT Gaëlle – FERAUD Jean-Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOUVE Mireille donne pouvoir à ALBERT Guy - LHEN Hélène donne pouvoir à GOUIRAND Daniel – MORBELLI Pascale donne pouvoir à GACHON Loïc - PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – PIZOT Roger donne pouvoir à JOISSAINS Sophie - POLITANO Jean-Jacques donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CANAL Jean-Louis – FILIPPI Claude – GARELLA Jean-Brice - LAGIER Robert – MEÏ Roger - NERINI Nathalie - PEREZ Fabien - PRIMO Yveline - ROLANDO Christian - YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Hervé FABRE-AUBRESPY donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 8 OCTOBRE 2015

Rapporteur : Hervé FABRE-AUBRESPY

Politique publique : Politique culturelle et sportive

Thématique : Sports

Objet : Election d'un membre du jury pour le concours de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de la piscine de Lambesc

Décision du Conseil

Par délibération 2014_A225, le Conseil communautaire du 14 octobre 2014 approuvait le programme général de restructuration et d'agrandissement de la piscine communautaire de Lambesc et autorisait Madame le Président ou son représentant à lancer un concours restreint de maîtrise d'œuvre, conformément à l'article 74 III du Code des marchés publics. Le Conseil communautaire a procédé à la désignation des membres du jury en date du 11 décembre 2014 par délibération n°2014_A280. Il convient aujourd'hui de procéder à l'élection d'un membre titulaire en remplacement de Monsieur Bernard RAMOND qui est amené à présider ce jury.

Exposé des motifs :

Par délibération 2014_A225, le Conseil communautaire du 14 octobre 2014 approuvait le programme général de restructuration et d'agrandissement de la piscine communautaire de Lambesc pour un coût d'opération de 9 500 000 euros HT. Compte tenu de sa vétusté et de son petit volume, une démolition et une reconstruction s'avèrent en effet nécessaires. La construction d'un nouvel équipement permettra d'assurer la conformité de l'équipement à la réglementation actuelle et de répondre aux besoins des usagers.

La délibération autorisait Madame le Président ou son représentant à lancer un concours restreint de maîtrise d'œuvre, conformément à l'article 74 III du Code des marchés publics.

Monsieur Bernard RAMOND a été élu membre titulaire du jury par délibération n° 2014_A280. Néanmoins le Président de la CPA souhaite le désigner comme son représentant à la présidence dudit jury et cela nécessite qu'il soit remplacé comme membre titulaire. Tel est l'objet de la présente délibération.

L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur une même liste, sans panachage ni vote préférentiel, à la proportionnelle au plus fort reste.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

VU le Code des Marchés Publics pris en ses articles 22 à 25 ;

VU la délibération n°2014_A225 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 décidant le lancement du concours de maîtrise d'œuvre ;

VU la délibération n°2014_A280 du Conseil communautaire du 11 décembre 2014 relative à l'élection des membres du jury pour le concours restreint de maîtrise d'oeuvre pour la restructuration de la piscine de Lambesc.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la démission de Monsieur Bernard RAMOND du poste de titulaire du jury pour le concours restreint de maîtrise d'oeuvre pour la restructuration de la piscine de Lambesc ;
- **DECIDER** à l'unanimité de ne pas procéder à l'élection au scrutin secret des membres du jury pour le concours restreint de maîtrise d'oeuvre pour la restructuration de la piscine de Lambesc ;
- **PROCEDER** à l'élection, parmi les délégués communautaires, des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants du jury pour le concours restreint de maîtrise d'oeuvre pour la restructuration de la piscine de Lambesc, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Election d'un membre du jury pour le concours de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de la piscine de Lambesc

1. Choix des modalités de scrutin

Il est proposé de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des membres du jury pour le concours de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de la piscine de Lambesc

Vote sur la proposition

Inscrits	92
Votants	82
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	82
Majorité absolue	42
Pour	82
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité la proposition et décide de ne pas procéder au scrutin secret.

2. Election des membres du jury

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Election d'un membre du jury pour le concours de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de la piscine de Lambesc

Ont déclaré candidature

Titulaires

Hervé FABRE-AUBRESPY

Jacques BOUDON

Jean-François CORNO

Martine CESARI

Jacky GERARD

Suppléants

Jean-Pierre SERRUS

Philippe de SAINTDO

Mireille AMEN

Robert DAGORNE

Francis TAULAN

Inscrits	92
Votants	82
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	82
Majorité absolue	42
Pour	82
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Election d'un membre du jury pour le concours de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de la piscine de Lambesc

Sont proclamés élus membres du jury pour le concours de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de la piscine de Lambesc

Titulaires

Hervé FABRE-AUBRESPY

Jacques BOUDON

Jean-François CORNO

Martine CESARI

Jacky GERARD

Suppléants

Jean-Pierre SERRUS

Philippe de SAINTDO

Mireille AMEN

Robert DAGORNE

Francis TAULAN

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



13 OCT. 2015